



PARLEMENTAIRES DE

LA MARNE

PRESIDENT DU

DEPARTEMENT DE LA

MARNE

PRESIDENT DE

L'ASSOCIATION DES

MAIRES DE LA MARNE



Madame Dominique FAURE
Ministre déléguée chargée des Collectivités
territoriales et de la Ruralité
Hôtel de Beauvau
Place de Beauvau
75800 PARIS

Paris, le 21 mars 2024

Madame la Ministre,

Collectivement, nous, parlementaires et élus locaux de la Marne, appelons votre attention sur l'accompagnement nécessaire à mettre en œuvre pour les communes sorties du dispositif « Zone de Revitalisation Rurale » (ZRR).

La fusion des dispositifs préexistants de soutien aux territoires ruraux (ZRR, BER¹ ou ZoRCoMIR²) au profit d'un zonage unique (FRR)³ a entraîné une nouvelle cartographie et un resserrement de l'aide. L'évaluation préalable des articles du projet de loi de finances pour 2024 n'avait pas envisagé le cas de sortie de communes du zonage de revitalisation.

Les Sénateurs avaient d'ailleurs déposé, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, un amendement visant à prolonger le classement en vigueur des ZRR jusqu'au 31 décembre 2024 jugeant la réforme trop précipitée et en mal d'évaluation précise.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises que les communes « ex-ZRR » ne seront pas laissées sans accompagnement et que des dispositifs particuliers leur seront ouverts en priorité. Lors de la question orale d'Anne-Sophie ROMAGNY, le 19 mars au Sénat, votre collègue Guillaume KASBARIAN, a cité les programmes « Petites villes de demain » ou « villages d'avenir » pour illustrer l'accompagnement du Gouvernement. Malheureusement, nous ne pourrons pas argumenter dans ce sens auprès des communes de notre département, qui ont été écartées de ceux-ci, avant leur sortie de l'aire de revitalisation.

Il nous faut aller plus loin vers l'accompagnement des communes sortantes. Des secteurs entiers du département de la Marne ont été écartés de France Ruralités Revalorisation alors même que les communes ne sont pas riches et sont éloignées des centres économiques urbains et de communication.

Lors de la précédente refonte du classement des communes éligibles au dispositif ZRR, les communes exclues du zonage ont conservé le droit de bénéficier des effets de leur classement. En effet, à la suite de la révision des critères de classement au 1^{er} juillet 2017, les communes exclues du nouveau zonage ont alors conservé l'aide attachée à l'appartenance à l'ancien zonage et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Ainsi, 4 074 communes ne satisfaisant plus les critères ont continué néanmoins de bénéficier des avantages du dispositif ZRR. Inspirons-nous de ce précédent !

¹ Bassins d'Emploi à Redynamiser (BER)

² Zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMIR)

³ France Ruralités Revalorisation

Afin de ne pas fragiliser les initiatives locales mises en place dans ces territoires « ex-ZRR » (*installation de professionnels de santé, soutien aux maisons France Service, aux Agences postales communales, soutien aux commerces, aux entreprises rurales, aux étudiants ERASMUS...*), il convient de prolonger le dispositif au-delà des 3 prochains mois et, parallèlement, de trouver des accompagnements forts pour ces communes sorties de la ZRR.

Dans la Marne, ce ne sont pas moins de 180 communes qui seraient concernées par cette sortie de ZRR.

Les Maires vont devoir faire face à cette décision abrupte qui n'a pas fait l'objet de communication officielle. De plus, les élections municipales de 2020 ont connu l'élection de nouveaux élus qui n'ont pas pu anticiper une éventuelle sortie, ignorant la réforme en cours.

Enfin, **nous vous demandons de nous confirmer que le département de la Marne pourra effectivement bénéficier du moratoire** que l'Etat a accordé aux communes de Saône-et-Loire, afin de permettre un réexamen de leur situation.

Vous remerciant, par avance, de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



PARLEMENTAIRES
ET ELUS LOCAUX
DE LA MARNE



Anne-Sophie ROMAGNY
Sénateur de la Marne

Christian BRUYEN
Sénateur de la Marne

Charles de COURSON
Député de la Marne

Jean-Marc ROZE
Président du Conseil départemental de la Marne

Franck LEROY
Président des Maires et Présidents d'EPCI de la Marne